

sera confiée au Gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, en langues russe, anglaise et finnoise, les textes russe et anglais faisant également foi.

Des exemplaires certifiés conformes de la présente Convention, et des Annexes et cartes qui y sont jointes, seront adressés par le Gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques à chacun des autres Gouvernements au nom desquels la présente Convention est signée.

*Pour les Gouvernements de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et du Royaume-Uni:*

A. ZHDANOV

*Pour le Gouvernement de Finlande:*

C. ENCKELL

R. WALDEN

E. HEINRICHS

O. ENCKELL